COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 OCTOBRE 2026

Procès-Verbal

- Le Conseil Municipal adopte le procès-verbal du Conseil Municipal du 07 septembre 2026.

Urbanisme

- Le Conseil Municipal décide de ne pas faire valoir son droit de préemption urbain pour un bien situé rue du Pont aux Moines.

Politique Communale

Le Conseil Municipal décide de déléguer à Monsieur le Maire (pendant toute la durée du mandat) la gestion des Droits de Préemption Urbain.

Finances Communales

- La modification budgétaire n°03/2026 est adoptée par le Conseil Municipal :
  - + 1 k€ pour l'achat de guirlandes lumineuses,
  - + 10 k€ pour l'achat d'équipements sportifs pour le terrain de foot tous temps,
  - + 1.5 k€ pour l'achat d'un banc d'extérieur,
  - + 2.5 k€ pour l'achat de mobilier pour la Maison Enfance Jeunesse.
- Un fonds de concours de 1 730,07 € sera versé au SIEML pour la réalisation d'un audit énergétique à l'école maternelle.

Ressources Humaines

- Une gratification de 250 € sera versée respectivement à 4 stagiaires de l'Accueil de Loisirs sans Hébergement.

Affiché à la porte de la Mairie le 06 octobre 2026

Le Maire,
Jacques **BRÉBION**

5, rue Armand Brousse – 49610 SAINT MELAINE SUR AUBANCE
Téléphone : 02.41.45.30.30 - mairie@saint-melaine-sur-aubance.fr
www.saint-melaine-sur-aubance.fr